



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :  
le 20/01/2026

Publication :  
le 30/01/2026

### **SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

**Délibération n° D-2026-55**

Subvention en nature - Mise à disposition d'un local au sein du  
groupe scolaire Les Brizeaux - Association des parents  
d'élèves Les Brizeaux - Avenant n°1

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Madame LARRIBAU Anne-Lydie

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Valérie VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

**Excusés :**

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026**

Délibération n° D-2026-55

**Direction de l'Optimisation du  
Patrimoine et de sa Transition  
Energétique**

**Subvention en nature - Mise à disposition d'un local  
au sein du groupe scolaire Les Brizeaux -  
Association des parents d'élèves Les Brizeaux -  
Avenant n°1**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Au regard des besoins de stockage pour l'association des Parents d'Elèves Les Brizeaux, la Ville de Niort lui met à disposition des locaux au sein du Groupe Scolaire Les Brizeaux, sis rue des Justices à Niort d'une surface de 15,36 m<sup>2</sup>.

Au regard des besoins de locaux sur le site actuel, l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition permet de mettre à disposition de l'occupant un local supplémentaire d'une surface totale utile de 12,20 m<sup>2</sup>.

Aussi, il est nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention de mise à disposition prenant en compte ces évolutions et des effets qui en découlent.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'Association des Parents d'Elèves Les Brizeaux afin d'acter les évolutions de surface d'occupation de locaux et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Anne-Lydie LARRIBAU**

**Jérôme BALOGE**



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2025  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET  
L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES  
LES BRIZEAUX**

**ENTRE** les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2026

ci-après dénommée « le propriétaire » ou la Ville de Niort, d'une part

**ET**

L'Association des Parents d'Elèves Les Brizeaux dont le siège social est fixé à la Maison des Associations, 12 rue Joseph Cugnot à Niort, représentée par Monsieur Gregory BERTHELOT, son Président

Ci-après dénommé « l'occupant », d'autre part.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

Au regard des besoins de stockage pour l'Association des Parents d'Elèves Les Brizeaux, la Ville de Niort lui met à disposition des locaux au sein du Groupe Scolaire Les Brizeaux, sis rue des Justices à Niort d'une surface de 15,36 m<sup>2</sup>.

Au regard des besoins de locaux sur le site actuel, l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition permet de mettre à disposition de l'occupant un local supplémentaire d'une surface totale utile de 12,20 m<sup>2</sup> (identifié E sur le plan annexé)

Aussi est-il nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention de mise à disposition prenant en compte ces évolutions et des effets qui en découlent.

**ARTICLE 2. : DESCRIPTION DES LOCAUX MUNICIPAUX**

Les dispositions de l'article 2 de la convention initiale sont modifiées comme suit :

En plus du local déjà mis à disposition, l'occupant bénéficiera d'un garage sur le même site sis rue des Justices à Niort d'une surface totale de 12,20 m<sup>2</sup>)

L'occupant aura donc 27,56 m<sup>2</sup> de surface totale mise à disposition.

Toutes les autres dispositions de l'article 2 de la convention initiale restent inchangées.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS**

L'entrée en vigueur des présentes modifications se fera à compter de la date de la notification de l'avenant. Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à NIORT, en deux exemplaires, le

Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué

Association des Parents d'Elèves  
Les Brizeaux  
Le Président

Elmano MARTINS

Gregory BERTHELOT

